

# Le projet

***Votre projet a été retenu au terme de l'appel à projet lancé par la SAF. Des projets concurrents tels que Terra Sylva ont été qualifiés comme s'intégrant mieux dans l'écologie du lieu. Selon vous quels ont été les éléments qui ont pu pencher en votre faveur lors de la sélection du projet ?***

L'objet de l'appel à projets lancé en 2012 par la Région, via la SAF (Société d'Acquisition Foncière de la RBC, devenue la SAU – Société d'Aménagement Urbain) était la réhabilitation du site de l'hippodrome en un parc d'activités dédié aux familles.

Depuis 1875, le site a en effet toujours été un lieu de divertissement et l'est resté, même après la fin des courses hippiques, avec l'apparition d'autres activités telles que le golf, du cirque, des restaurants, des brocantes, le départ des 10 kms d'Uccle, etc.

Le cahier des charges de l'appel à projets précisait les activités et le type de projet que la Région souhaitait voir s'y développer : il devait y avoir une diversité d'activités, une occupation complète du site, une accessibilité à un très large public multigénérationnel et le projet devait être auto-porteur financièrement.

Le projet de DROH ! ME Melting Park, présenté par VO, a été sélectionné par la SAF parmi 7 dossiers de candidature car il répondait au mieux à ces critères.

Les critères de sélection prévus dans l'appel d'offre étaient :

- mise en valeur du site
- qualité du projet
- accessibilité du public au site
- plénitude d'occupation
- redevance financière.

Il y a lieu de préciser que 4 des 7 dossiers ont été écartés, car ils ne répondaient pas aux critères matériels et formels de l'appel d'offre. Le dossier de Terra Sylva a notamment été écarté pour ces motifs.

Parmi les dossiers déclarés réguliers à l'issue de la phase de sélection, le dossier de VO a été sélectionné par la SAF au terme d'un examen du projet et d'une pondération détaillée au regard de chacun des critères. L'intégration du projet d'un point de vue environnemental a donc été analysée par la SAU.

Il y a lieu de préciser que le projet fait actuellement l'objet de demande de permis d'urbanisme (patrimoine) et d'environnement. Dans ce cadre, une étude d'incidences examinera en détail l'impact du projet sur l'ensemble des aspects environnementaux : natura 2000, eau, énergie, mobilité, sol, impact socio-économique, etc ... Cette étude débute en septembre et durera environ 6 mois. Elle sera réalisée par le bureau

d'études indépendant ARIES, sous la direction d'un comité d'accompagnement composé des administrations régionales et communales.

Ainsi, sur base de cet examen des mesures de protections seront identifiées pour la flore et la faune présente sur le site. Les éclairages du site et les filets de protection du golf sont étudiés pour éviter les impacts sur la faune. Le bruit et les horaires d'exploitation sont également examinés au regard de leur impact sur l'environnement.

Le porteur de projet pourra adapter son projet, sur base des conclusions de cette étude.

Un plan de gestion global du site est en cours d'élaboration, en marge de l'étude d'incidences. Ce plan organisera la gestion du site en intégrant les aspects environnementaux du site : déchets, eaux, accessibilité et mobilité, faune et flore, énergie, bruit et vibrations, ...

Enfin, dès aujourd'hui, DROH ! ME a mis en place des mesures de gestion écologique du golf et a lancé le processus pour obtenir un label d'éco -labellisation éco-labelliser.

***On doit notamment à Art&Build un projet d'implantation d'un centre commercial sur le site des coopératives Godin, le long du canal. Un "mall", donc, construit sur les vestiges d'une ancienne société utopique...Voici ma question : y a-t-il une philosophie commune entre ces 2 projets emblématiques de la région bruxelloise ? Doit-on s'attendre à ce qu'Art&Build ou une autre société traite le patrimoine naturel de l'hippodrome de la même façon qu'il a traité le patrimoine industriel du canal ? Si ce n'est pas le cas, qu'est-ce qui devrait nous amener à penser qu'Art&Build et le VO Group ou des sociétés du même type aient changé de philosophie ?***

Les porteurs du projet DROH ! ME se sont entourés de partenaires de qualité afin de réaliser son projet, regroupant ainsi des compétences larges et spécifiques pour le projet. Ainsi, A&B accompagne l'équipe pour les aspects architecturaux du projet. Le bureau d'architecture paysager JNC est en charge des aspects paysagers du projet. Enfin DROH!ME a choisi le bureau d'études agréé ARIES pour réaliser l'étude d'incidences sur l'environnement.

Le projet de centre commercial le long du canal est développé par d'autres porteurs de projet et poursuit d'autres objectifs. Il est en outre situé dans une zone industrielle de Bruxelles. Il ne ressemble donc en rien au projet DROH ! ME Melting Park

Le projet de DROH!ME, situé en lisière de la Forêt de Soignes, vise la réhabilitation du site en parc d'activités dédiées aux familles. Il a été pensé de manière intégrée au site patrimonial et environnemental et au contexte dans lesquels il s'inscrit. Il y a lieu de noter que l'ensemble du site étant classé, la majorité des interventions sur le site est soumise à l'avis de la Commission Royale des Monuments et Sites, tant pour le patrimoine bâti que pour la dimension paysagère.

Les enveloppes des bâtiments emblématiques (les deux Tribunes, le Pesage et la Tour des départs) ont été restaurées par la Région (la SAU) sous la direction des Monuments et Sites régionaux. DROH!ME prévoit les aménagements intérieurs dans le cadre du projet.

Par ailleurs le site est repris comme l'une des six portes d'entrée de la Forêt de la Soignes et est partiellement couvert par le périmètre Natura 2000. A ce titre, le projet se veut et se doit de respecter certaines règles en matière de préservation et de protection de la faune et de la flore.

DROH ! ME et ses partenaires travaillent dans une philosophie commune résolument respectueuse du site et dans une approche environnementale durable. La volonté étant de restaurer et de préserver le patrimoine et son environnement en respectant le cahier des charges des autorités administratives.

**Que sont les ASBL's "BRUXELLES S'ANIME" et "DEDI ASBL" mentionnées sur le site Internet de Droh!me comme partenaires? Qui les a fondées? Elles n'ont pas de site internet, pas d'activités apparentes, et les statuts (publics) indiquent qu'elles sont toutes basées au même endroit (Avenue Churchill, 70). Qu'elle est leur raison d'être?**

L'asbl « Bruxelles s'anime » a pour objet « *la création, la production, l'organisation, la diffusion et l'animation de toute manifestation et ou spectacle privés ainsi que toute activité publique ou privée, pour enfants ou pour adultes, organisés seule ou à la demande de pouvoirs publics, de particuliers ou de sociétés.* » Sa vocation est de dynamiser la capitale de l'Europe en la rendant culturellement attractive.

Le rôle de « Bruxelles s'anime » est de développer des activités type foires, salons, conférences, colloques, manifestations grand public en phase avec le positionnement de DROH !ME et porteuses d'image pour DROH !ME, la ville et la Région et ce conformément à ses statuts.

Elle a été fondée par Madame Anette Katz, responsable des animations à la Ville de Bruxelles pendant plus de 20 ans et initiatrice de plusieurs événements emblématiques de la Ville de Bruxelles comme, par exemple, le tapis de fleurs de la Grand Place de Bruxelles.

L'asbl prend notamment part à l'organisation du salon *Art on Paper*, salon d'art contemporain spécialisé dans la présentation d'œuvres sur papier, co-produit par VO Group en collaboration avec Bozar.

DEDI asbl a pour objet « *la promotion, l'organisation, la création, la régie et la production de projets culturels, spectacles et fêtes, manifestations culturelles et activités promotionnelles. Et, plus spécifiquement : l'organisation de présentations de films, dans des salles ou en plein air. La promotion de la fréquentation de cinémas et de la consommation de café en plein air.* »

L'asbl DEDI a pris part pendant près de 20 ans à l'organisation notamment du cinéma en plein air du cinquantenaire : le « *Drive in Movies* ». Elle entend rester active dans l'audiovisuel et aimerait lancer une activité cinématographique sur DROH ! ME.

***Le site Internet du projet indique que “DROH ! ME sera une véritable plateforme d'innovation en matière d'éco-citoyenneté avec trois repères principaux ; la relation entre la nature et la ville, l'intelligence collective, et l'économie circulaire dans une perspective de développement durable”. Comment allez-vous mettre cela en place ? (Question complexe bien entendu, mais elle est tout aussi importante).***

Le projet DROH ! ME s'inscrit dans une vision innovante en matière de durabilité. Le projet, étant situé sur le site de l'hippodrome d'Uccle-Boitsfort, a en effet été identifié par les trois Régions comme étant l'une des six portes d'entrée de la Forêt de Soignes qui a fait l'objet d'un classement par la Commission royale des Monuments et Sites et qui est couvert par une zone de protection Natura 2000. A ce titre, le projet se doit de respecter certaines règles en matière de préservation du patrimoine architectural et de protection de la faune et de la flore.

Pour les responsables de DROH ! ME, la prise en compte de la nature est une donnée qui structure le projet, elle est inscrite dans son ADN et il s'agira non seulement de la préserver mais aussi de la magnifier et de permettre au public de la comprendre et de la découvrir. Ceci est encore renforcé par le rôle de « Porte d'entrée de la Forêt de Soignes » qui a été dévolu au site, de commun accord entre les trois Régions qui l'ont clairement inscrit dans le Schéma de structure de la Forêt de Soignes.

Le site devra jouer le rôle de zone tampon entre la ville et la forêt, pour réduire l'impact sur cette dernière en offrant information, sensibilisation, services et activités in situ.

Par ailleurs, le projet se positionne au-delà du simple respect du cahier des charges émis par les autorités administratives et politiques régionales et intègre, dès à présent, des principes innovants d'économie circulaire en matière de gestion environnementale et durable.

Inscrit dans un environnement naturel, le site est couvert en partie par le périmètre Natura 2000 et par une zone de protection de captage d'eau (source du Bois de la Cambre). Le projet se veut totalement environnemental. Des mesures seront ainsi prises pour éviter les impacts sur la faune et la flore. Ainsi, les éclairages du site et les filets de protection du golf seront étudiés pour éviter les impacts sur les chauves-souris et autres espèces.

Un plan de gestion global du site sera élaboré, en marge de l'étude d'incidences. Ce plan organisera la gestion du site en intégrant les aspects environnementaux du site : déchets, eaux, accessibilité et mobilité, faune et flore, énergie, bruit et vibrations, ...

D'autre part, dès aujourd'hui, DROH ! ME a mis en place des mesures de gestion écologique du golf et ambitionne de faire éco-labelliser.

DROH ! ME accueille régulièrement des stagiaires eco – conseillers, met en place une green-team et visera également une eco-labelisation de ses activités.

DROH !ME fait partie de VO-group et à ce titre bénéficie des efforts du groupe pour l'obtention de ses deux étoiles comme entreprise ecolabellisée. Ce label est décerné par Bruxelles Environnement selon un cahier des charges très précis et exigeant.

DROH !ME favorisera l'économie circulaire au travers notamment :

- De la réutilisation des matériaux de démolition sur le site (bois des écuries, briques, ...) ou le renvoi vers des filières spécifiques de ce qui n'est pas directement réutilisable sur le site.
- de l'usage (location) plutôt que la propriété des matériaux (exemple : luminaires, matériel d'entretien.)
- de la transformation des arbres coupés pour leur réutilisation sur le site (banc, table, sculpture, copeaux pour espace jeu, ...)
- du recyclage des déchets des restaurants
- de l'approche « potager à l'assiette » avec le développement progressif d'une culture maraîchère sur le site
- du recours aux services et aux fournitures d'entreprises locales ou proches
- de manière générale, en tenant compte au niveau de la conception des infrastructures, des aménagements et des services, le plus en amont possible, de l'ensemble de la chaîne de consommation avec l'objectif de favoriser le recyclage à toutes les étapes.

DROH!ME entend bénéficier d'un accompagnement ad hoc afin de développer ces mesures. DROH!ME est ainsi en contact avec la structure Irisphère, dédiée au suivi de projet en économie circulaire à Bruxelles.

DROH!ME est également accompagné par l'UCM, dans le cadre d'un programme de suivi des entreprises bruxelloises dans leurs démarches environnementales, pour intégrer les principes d'éco-conception dans l'organisation et l'accueil d'activités sur le site.

Enfin, en matière d'intelligence collective, la volonté de DROH ! ME est de travailler dans une approche participative et collaborative avec toutes les parties prenantes du projet, y compris le public. DROH!ME a notamment organisé des tables rondes thématiques rassemblant des acteurs de différents secteurs (sport, HORECA, ..). DROH!ME a également lancé un large processus d'information et de participation, mené parallèlement à la procédure des demandes de permis sous la forme de groupes thématiques destinés au public (<http://www.drohme.be/fr/post/39/demarrage-des-groupes-de-travail-thematiques>). De même, DROH!ME élabore des projets de potagers en bac et d'affectation de son compost en compost de quartier. DROH!ME procédera également via des appels à projets, au développement d'action en lien avec les publics et associations porteuses d'initiatives en lien avec les objectifs de DROH!ME.

# Economie

***Nous avons souvent entendu les mots "investissement" et "respect de la nature" dans le cadre de Droh!me. Pensez-vous que ces mots vont réellement bien ensemble ? Pensez-vous que l'on puisse allier un projet écologique et économique? + Pensez-vous que capitalisme et économie soient deux valeurs qui puissent se conjuguer ?***

Tout d'abord, rappelons que les principes du développement durable sont de concilier environnement, social et économie ; sans les aspects économiques, il est fort compliqué d'assurer une pérennité environnementale à long terme. Et c'est dans cet esprit que DROH !ME se développe, en conciliant social, environnemental et économique.

D'autre part, l'objectif de la Région est de développer un projet de réhabilitation qui soit porté par un partenariat associant le privé.

L'appel d'offre de la Région prévoyait que le projet sélectionné devrait être autoporteur financièrement, ce qui signifie qu'il doit générer des revenus propres au travers des activités proposées au public. Rappelons également que l'entrée du parc ainsi qu'une série d'activités seront gratuites (plaine de jeux, Maison de la Forêt, aires de pic-nic, ...), ceci n'est évidemment possible financièrement que si d'autres activités sont payantes.

Les investissements de DROH!ME nécessaires (7 M sur un budget global de 17 M) seront donc supportés par des activités économiques. Ces dernières vont elles-mêmes générer de l'emploi (une cinquantaine à l'horizon 2019) et permettre de développer un projet respectueux de l'environnement et du patrimoine.

L'objectif du projet est loin d'être uniquement commercial, même s'il devra trouver son équilibre financier au travers de certaines activités payantes, dont l'Horeca, notamment.

DROH!ME bénéficie d'une subvention dans le cadre du programme européen FEDER, dont un des objectifs est de préserver l'environnement et assurer l'accessibilité du site et de son patrimoine naturel à un large public.

Très concrètement, des mesures spécifiques sont prévues pour préserver et améliorer l'environnement:

- Un éclairage faible, dirigé vers le bas et cantonné à la partie la plus fréquentée du site
- La gestion écologique des eaux de pluie sur le site
- Intégration des normes d'écoconstruction pour le bâtiment « Maison de la Forêt »
- Application des principes de l'économie circulaire : récupération et réutilisation des arbres abattus et des matériaux venant des bâtiments démontés (en partenariat avec l'UCM/ Union des Classes Moyennes)
- Priorisation de la mobilité douce : limitation de l'usage de la voiture, emplacement vélos, partenariat avec la STIB, bornes pour voitures électriques, ...

- Aménagements du golf pour y amener plus de bio-diversité et en faire un golf respectueux de l'environnement
- Restauration de la lisière en bordure de Forêt de Soignes
- Aménagements de sentiers de promenades pour encourager la rencontre entre les publics et la nature
- Aménagements du parking pour le rendre plus « vert »
- ...

Drohme étudie actuellement la faisabilité d'installer des panneaux solaires sur les bâtiments du Golf.

L'étude d'incidences accompagnant la demande de permis rendra des recommandations visant à réduire les impacts dans les différents domaines de l'environnement. Le projet pourra alors être amendé afin de suivre les recommandations émises.

***Quel seront les prix de vos produits? Imaginons une pils bio au bio-bar... 2, 3 ou 4 euros ?***

Le site est accessible gratuitement. Il ne sera pas clôturé, même si ses accès seront organisés (piétons, cycliste, voiture, livraisons, ...). En fonction des activités, certaines parties du site peuvent faire l'objet de contrôle d'accès tout en conservant l'accès libre au reste du site.

Conformément au cahier des charges qui stipule que le projet doit être autoporteur financièrement, le projet prévoit des activités payantes.

Ainsi, par exemple, certaines installations sportives seront d'accès payants : le golf, la patinoire, le mini-golf, les installations de fitness extérieures, ... Un pass permettra d'accéder au belvédère, au parcours des cimes et aux installations sportives payantes pour une somme forfaitaire adaptée. Le business plan prévoit que le montant de ce pass se situera entre 16 et 20€, avec un prix spécial pour les écoles.

Pendant que d'autres installations seront d'accès libre : les blocs d'escalade, les terrains multisport, l'anneau et ses agrès, le skate park .... La nouvelle plaine de jeux régionale développée en partenariat avec Bruxelles Environnement sera également gratuite.

Les promeneurs et cyclistes, auront toujours accès librement à l'anneau de l'hippodrome. De même, la Maison de la Forêt construite en lisière de forêt sera libre d'accès et mettra à disposition des promeneurs et personnes intéressées, des informations sur la Forêt. Hormis le golf, le reste du site sera ouvert et libre d'accès pour les promenades.

Enfin, les activités HORECA seront quant à elles payantes, avec une politique tarifaire adaptée au public visé : un public multigénérationnel et familial. Ainsi la Brasserie du Pesage offrira une restauration accessible et de qualité, tandis que le

restaurant locavore développera une offre plus « bistronomique » c'est-à-dire une cuisine de qualité basée sur des produits locaux et de saison.

***Y aura-t-il toujours un 9 trous dans deux ans, honnêtement?***

Le golf a été repris en exploitation directe par DROH ! ME fin 2014. Il est devenu le Brussels DROH!ME Golf Club.

Un nouveau directeur a été engagé fin 2014, lequel a mis en place un plan d'amélioration des installations et infrastructures du golf. On observe que le nombre de membres a augmenté (près de 1.000 membres aujourd'hui) et que les activités du club sont en croissance. Les aménagements suivants ont déjà été réalisés : installations de barrières de protection le long de la lice, empêchant les chiens et promeneurs de pénétrer sur le parcours, aménagement de nouveaux casiers, installation de nouveaux tapis de practice, achat de nouvelles machines pour l'entretien du golf, reprise du pro-shop, installation de filets de protection sur le parcours, ...

Le Brussels DROH!ME Golf Club programme pour 2016 et 2017 de nouveaux aménagements : installation de filets de protections sur le parcours et en limite de parcours, rénovation et agrandissement du practice, ...

Le projet maintient le golf 9 trous. Il devra cependant être redessiné par un architecte spécialisée en concertation avec le comité sportif du golf : deux trous devront être déplacés.

Sa superficie sera en effet légèrement réduite (20 %) pour permettre de développer une zone multisport et une plaine de jeux à l'intérieur de l'anneau.

La Maison du Sport intégrera douches et casiers qui seront accessibles tant aux sportifs qu'aux golfeurs.

***Un double chapiteau installé devant le site est d'après les installateurs destiné à être loué à la demande pour des événements. Qu'en est-il ? Ceci est-il mis en place pour financer les travaux de rénovation ou à des fins purement lucratives?***

DROH!ME a installé deux chapiteaux pour une période temporaire de 3 mois (de février à avril). L'objectif poursuivi est de réanimer le site de manière progressive, ce qui correspond à une volonté tant de DROH!ME que de la Région.

De plus, les bâtiments étant en travaux, les espaces intérieurs ne sont pas disponibles et les chapiteaux offrent la possibilité d'occuper des espaces protégés sur le site, dans l'attente de la finalisation des travaux de rénovation

En matière d'occupation, les chapiteaux sont destinés tant au secteur privé que représentent les entreprises que le secteur public et les associations. Les activités peuvent y être de type privé et public.



DROH !ME y a ainsi organisé une soirée d'information sur le projet destinée aux riverains et toutes personnes souhaitant en savoir plus sur le projet.

L'implantation d'un chapiteau rentre dans le business plan global du projet qui doit être auto-porteur et pouvoir supporter les investissements par ailleurs consentis en matière de rénovation et réhabilitation du site.

# Ecologie

***Le golf existe depuis longtemps. Qu'en est-il d'une éventuelle gestion plus écologique du lieu ?***

Depuis la reprise en gestion directe du golf, DROH ! ME a mis en place une gestion écologique du parcours (fauche tardive, plantations mellifères, réduction des pesticides, système d'arrosage maîtrisé,....).

DROH !ME prévoit d'autres mesures à mettre en place telles que l'installation d'une citerne d'eau de pluie avec récupération des eaux pour laver les machines, la restriction totale des pesticides,....

Outre la volonté d'adopter une gestion écologique des espaces, le golf s'est lancé dans le processus de labellisation international GEO Eco-Golf (comme les golfs de Wachtebeke au dessus de Gand et le Royal Ostend Golf Club) qui intègre la biodiversité, la gestion de l'eau, les énergies, l'approvisionnement et la lutte contre la pollution.

***Couper des arbres pour en replanter d'autres qui représentent les pays de l'union, et développer un espace Land Art peut paraître paradoxal. On dirait que les promoteurs du projet aiment beaucoup l'art conceptuel. Quel est le projet sous-entendu derrière cette idée?***

+

***Les plans du site montrent de grandes surfaces couvertes de sentiers et d'esplanades. Cela constitue de grandes zones chippées à la nature. Comment justifiez-vous cela ?***

+

***Enfin, quel avenir pour le non-bâti ? (N.B: Ici on pense que la personne parle de l'anneau, des barrières, des arbres, etc. sans être sûr).***

En matière d'aménagement paysagé du site, certaines zones feront l'objet d'aménagement ou de réaménagement en espace vert. Certaines zones du site n'étant pas entretenues depuis des années, le projet permet une remise en état des espaces verts existants et une réhabilitation du paysage s'inscrivant dans l'histoire du site.

Une grande partie de l'aménagement consiste en un réaménagement simple en vue d'assurer confort et sécurité aux visiteurs, par exemple, la piste de l'anneau qui est rénovée dans sa largeur et qui restera en sable.

De très nombreux espaces restent verts comme une grande partie du village des paris, le golf, les jardins de l'Europe, le double anneau, les lisières, ...

L'objectif des jardins de l'Europe est de lancer une biennale d'art paysager qui permette à 10 artistes de 10 pays de l'Union Européenne de présenter les créations originales de dix jardins éphémères qui constitueront une ballade créative selon le thème des jardins extra-ordinaires. Ce sera à la fois une occasion de prôner la diversité culturelle européenne et l'intégration européenne ainsi que l'occasion de

découvrir dix univers paysagers originaux conçus par des créateurs paysagistes de renom. Aucun arbre ne devrait être abattu pour faire place à ce projet.

Le site majoritairement dédié à l'espace vert restera aménagé dans les mêmes proportions. Les grands espaces verts tels que le golf, les zones boisées, l'ancien verger, une partie du village des Paris resteront espaces verts.

Des sentiers sont confirmés vers la Forêt permettant de canaliser les promeneurs et d'éviter ainsi le piétinement des zones boisées. D'autres permettent à chaque occupant de profiter du site. L'esplanade est créée au droit des bâtiments. Le village des Paris est déjà caractérisé aujourd'hui par un grand espace plus minéral et le restera.

Le parking sera verdurisé par la plantation d'arbres, contrairement à la situation actuelle.

***Le projet prévoit l'abattage de certains arbres. Au vu des abattages déjà réalisés pour raisons sanitaires, il est possible de craindre que le nombre d'arbres sacrifiés sera nettement plus important que ce qui était annoncé. Il existe pourtant de nombreuses manières de réparer des arbres endommagés ou malade. Si des arbres sont replantés, quelle sera leur taille lors de la plantation?***

**+**

***Des arbres ont récemment été abattus. Lorsque l'on regarde le document fourni par Droh!me (<http://drohme.be/assets/docs/Annexe24.pdf>), ceux-ci semblent en très bonne santé. De plus ils auraient pu continuer à vivre quelques années (même malades). Pourquoi a-t-on choisi de les abattre? Si l'on se réfère au plan ([http://drohme.be/assets/docs/plan\\_localisation.jpg](http://drohme.be/assets/docs/plan_localisation.jpg)), pourquoi ceux-là? Pourquoi tous les arbres analysés sont-ils classés à "abattage en urgence" ? Comment se fait-il qu'aucun autre arbre n'ait été analysé?***

De nombreux arbres présents sur le site datent pour certains de plus de 200 ans. Antérieurs à l'aménagement de l'Hippodrome, ce sont de vieux témoins de l'histoire de la Forêt de Soignes. L'inventaire scientifique de la Direction des Monuments et Sites a répertorié 21 arbres « remarquables » sur le périmètre du site de l'Hippodrome de Boitsfort.

Ces arbres, post-sénescents pour la plupart présentent néanmoins un risque de chute.

DROH!ME, gestionnaire du site, est tenu de prendre des mesures de gestion de ce risque.

DROH ! ME a ainsi fait réaliser une expertise de plusieurs arbres sur l'ensemble du site par le bureau d'expertise Aliwen de l'ULB qui fait un suivi phytosanitaire de plusieurs arbres de l'hippodrome depuis 2004.

Cette expertise a démontré que 12 arbres dépérissants présentaient de réels risques de chute et étaient donc dangereux pour les usagers du site.

Par conséquent, DROH ! ME a introduit une demande de permis d'abattage auprès de la Direction de l'Urbanisme de la Région.

Après examen, cette dernière a confirmé la nécessité d'abattage et a délivré un permis le 9 septembre 2015 pour l'abattage de 11 arbres.

La Région a demandé que le 12<sup>ème</sup> arbre, un chêne vétérane, fasse l'objet d'études complémentaires. Il est ressorti de cet examen que le chêne dont il est question pouvait être maintenu, moyennant la mise en place de mesures de sauvegarde et de protection. Ces mesures seront mises en place et le chêne est donc maintenu.

Dix arbres ont donc été abattus en 2 phases:

- 4 arbres derrière la Grande Tribune dans le village des Paris, en novembre 2015
- 6 arbres sur le parcours du golf, en janvier 2016.

Il y a lieu de noter qu'un arbre identifié par le rapport d'expertise a chuté naturellement, avant les opérations d'abattage. Il arrive également que des grosses branches tombent, révélant la maladie non visible de l'arbre. Ceci confirme la dangerosité de certains arbres et la nécessité de prendre des mesures de gestion du risque qu'ils représentent.

Afin d'informer les usagers du site de ces abattages, DROH ! ME a, en plus d'afficher le permis délivré, placé des affiches le long de l'anneau expliquant les raisons de cet abattage.

Des arbres ont déjà été replantés sur le golf, par bouquet de 5 arbres en 6 endroits, soit une trentaine de nouvelles plantations.

Concernant le double anneau peuplé essentiellement de hêtres bicentenaires, Bruxelles Environnement a demandé un permis d'abattage dans le cadre de son plan de gestion de la Forêt de Soignes. La Région a délivré un permis pour l'abattage de 43 arbres estimant que le danger que représentent ces hêtres est important. La Région a également tenu compte de l'activité prévue dans cette zone et du programme de régénération de la Forêt. Une étude sanitaire cofinancée par Bruxelles Environnement et DROH ! ME a identifié de manière précise les arbres qui seront à abattre et lesquels peuvent être conservés. Des replantations sont prévues de manière à conserver le caractère forestier de cette zone. L'objectif est d'en faire un espace didactique sur la régénération de la Forêt.

Par ailleurs, le projet paysager prévu dans le cadre du DROH ! ME Melting Park prévoit également des interventions en matière arboricole.

Sur un ensemble de plus de 2.000 arbres présents sur le site, le projet prévoit la plantation de plus de 190 arbres et l'abattage de 102 arbres. Ces abattages, nécessaires dans le cadre de la gestion paysagère, concernent essentiellement des sujets sans grande valeur environnementale et/ou paysagère, ou encore des sujets d'anciennes haies de chamaecyparis non entretenues. La carence de gestion du site a,

en effet, favorisé le développement de certaines plantations en dehors d'un cadre paysager.

Plus de 60 % des sujets à abattre ont une circonférence inférieure à 60 cm (soit 20 cm de diamètre).

Le projet d'aménagement prévoit la plantation de nombreux nouveaux arbres (plus de 190 arbres) et des massifs plantés d'arbustes.

Les interventions de nouvelles plantations sont effectuées aux abords directs des bâtiments et au sein des espaces nouvellement aménagés (aire sportive, village, aire de stationnement, ...) par la création de haies séparatives, couvre - sol, massifs arbustifs, arbres de position ou d'alignement, prairie fleurie.

# Vie locale

## ***L'accès au site restera-t-il gratuit ? Si oui, le parking sera-t-il payant ?***

Le site est accessible gratuitement. Il ne sera pas clôturé, même si ses accès seront organisés (piétons, cycliste, voiture, livraisons, ...). En fonction des activités, certaines parties du site peuvent faire l'objet de contrôle d'accès ce, sans empêcher l'accès au reste du site.

Les promeneurs et cyclistes, auront accès librement à l'anneau de l'Hippodrome, au village des Paris, à la zone des écuries ainsi qu'à la piste, la zone sportive et les aires de jeux. De même, la Maison de la Forêt construite en lisière de forêt sera libre d'accès et mettra à disposition des promeneurs et personnes intéressées des informations sur la Forêt.

Pailleurs, conformément au cahier des charges qui stipule que le projet doit être autoporteur financièrement, le projet prévoit certaines activités payantes.

### Les activités payantes :

Dans la zone multi-sport : le golf, la patinoire, le mini-golf ainsi que les installations de fitness extérieures situées dans la zone multi-sport.

Un pass permettra d'accéder au belvédère, au parcours des cimes et aux installations sportives payantes pour une somme forfaitaire adaptée.

### Les activités gratuites :

Dans la zone multi-sport : les terrains multisport, l'anneau et ses agrès, le skate park,....

La nouvelle plaine de jeux régionale développée en partenariat avec Bruxelles Environnement sera également gratuite.

Quant au parking, il sera payant avec une politique tarifaire adaptée. Cette tarification constitue une des mesures de gestion de l'accessibilité et de l'impact sur la mobilité avoisinante du site.

## ***Allez-vous garder les barrières blanches si caractéristiques des lieux ?***

Les barrières blanches, qui constituent la lice de l'anneau de l'ancien hippodrome, seront à court terme nettoyées. Aujourd'hui en plastique, elles devraient être remplacées par une nouvelle lice en bois, peint en blanc, comme à l'origine. La lice restera un élément caractéristique du site.

***Visez-vous l'esprit du Château de La Hulpe ou se cotoient culture, évènements et nature ou un lieu plus commercial ?***

Comme l'indique le nom du projet, Melting Park, l'intention est bien d'offrir un lieu avec une mixité d'activités en lien avec la nature, le sport, le loisir, l'éducation et la culture et où peuvent se côtoyer différentes activités.

Le modèle économique du projet tend vers un équilibre entre des activités payantes et non payantes. En aucun cas, le projet se veut un parc purement commercial. Les sources d'inspiration du projet sont des parcs et espaces verts, tels que le parc Mosaïque à Lille, le parc de la Villette à Paris ou le Midelheim à Anvers.

Les valeurs du projet sont la préservation de l'environnement et du patrimoine, l'ouverture et l'accessibilité, la promotion du développement durable, l'innovation, la citoyenneté, la pédagogie, l'économie circulaire,...

***Quels mécanismes de concertation avez-vous mis en place afin d'adapter le projet aux préoccupations des associations écologiques locales, telles que les "Amis de la Forêt de Soignes" et "Natagora"?***

Dès la conception du dossier de base d'appel d'offre, les porteurs de projet ont été en lien avec des acteurs de références dans le dossier (Bruxelles Environnement, associations nature, patrimoine, etc.). Depuis l'attribution de la concession, DROH !ME poursuit ces rencontres en invitant et rencontrant régulièrement les associations environnementales ou de quartier locales, notamment pour proposer des collaborations en vue d'animer la Maison de la Forêt. Une Journée de la plateforme de la Forêt de Soignes a également été organisée sur le site.

DROH!ME est également en contact régulier avec les 4 communes riveraines du site : Uccle, Watermael-Boitsfort, Bruxelles-Ville et Ixelles. DROH!ME a ainsi pu présenter le projet aux Bourgmestres et Echevins de ces communes. DROH!ME a également eu l'occasion de proposer des collaborations avec les services jeunesse, culture et sport de celles-ci. Des projets en ce sens sont actuellement en cours de discussion.

DROH ! ME a rencontré les riverains à plusieurs reprises :

- En mai 2015 : l'équipe a rencontré les représentants des comités de quartier et associations,
- Fin mai 2015 : un goûter des voisins a été organisé, proposant une visite du site permettant d'expliquer le projet,
- En octobre 2015 : l'équipe a organisé une permanence pour les riverains à l'occasion de la Fête de la pomme organisée sur le site.

DROH ! ME informe régulièrement les riverains et les personnes intéressées quant à l'évolution du projet et aux activités prévues sur le site via une gazette distribuée dans les habitations voisines et une newsletter électronique.

Parallèlement à la procédure de demande de permis, DROH ! ME a pris l'initiative d'organiser des séances et réunions d'informations et d'échange sur le projet.

Pour rappel, la procédure prévoit deux enquêtes publiques et deux séances de la commission de concertation.

Ainsi le 21 mars 2016, une séance d'information s'est déroulée sur le site, en amont de la première enquête publique, au cours de laquelle l'équipe projet a présenté le projet et où les participants ont pu noter leurs questions et remarques qui ont été collectées par les membres de l'équipe. Les réponses à ces dernières sont apportées au public au travers des groupes thématiques mis en place par l'équipe de juin à octobre 2016, qui auront lieu en marge de l'étude d'incidences.

Le premier groupe, Nature et Environnement s'est déroulé le 6 juin 2016. Durant deux heures, l'équipe et les intervenants concernés par le thème, ont répondu spécifiquement à toutes les questions collectées le 21 mars relatives au plan de gestion environnementale global du site (déchets, eau, mobilité, énergie, bruits et vibrations, lumières) ; à l'entretien et la gestion des espaces verts et forestiers (respect de la faune et la flore) ; à la fonction de porte d'entrée de la Forêt de Soignes ainsi qu'à l'éco-labélisation du golf. (<http://www.drohme.be/fr/post/39/demarrage-des-groupes-de-travail-thematiques>).

Les prochains groupes thématiques auront lieu les thèmes suivants :

- 28 septembre : programmation des activités
- 24 octobre : mobilité et accessibilité.

En janvier 2017, les conclusions de l'étude d'incidences sur l'environnement seront présentées à une séance publique.

Sur base de l'ensemble de ces recommandations et des avis des différentes instances, DROH ! ME réintroduira le projet modifié et adapté. C'est ce projet amendé qui sera soumis à la seconde enquête publique.

***C'est un grand projet régional que vous avez entre les mains. Il aura peut-être même un certain rayonnement international. Mais, qu'en est-il de votre ancrage local : est-ce que vous visez un large public, dans toute la région bruxelloise, ou plutôt un public restreint d'habitants du sud-est de Bruxelles?***

DROH ! ME Melting Park s'adresse en premier lieu à un public multigénérationnel et familial de 0 à 99 ans. DROH!ME accueillera au quotidien les riverains et habitants proches, mais également, les urbains actifs en recherche d'un lieu de détente, de sport, de dépaysement, seul ou entre amis, ... Les groupes scolaires et les entreprises pourront également profiter du site, via les locations de locaux et une programmation d'activités dédiées.

Le Melting park est ouvert au plus grand nombre et vise un public régional, mais également plus large !



Cette ouverture est requise dans le cahier des charges de la Région et fait partie des objectifs du Melting Park.

***On dirait que vous cherchez à réconcilier le public des parcs d'attraction avec le public des balades en forêt. Qu'est qui vous fait croire que ces deux publics ont envie de se côtoyer? Et, comment comptez-vous vous y prendre pour les rassembler?***

L'intention du projet est bien d'offrir un lieu avec une mixité d'activités en lien avec la nature, le sport, le loisir, l'éducation et la culture. Le projet cherche à proposer un concept novateur en matière de loisirs, axés sur ces thèmes. Le lieu se veut précisément être un lieu de rencontre intergénérationnel et entre les différents publics.

En aucun cas, le projet se veut être un parc d'attraction et rien ne s'en approche. Les sources d'inspiration du projet sont des parcs de loisirs et espaces verts, tels que le parc Mosaïque à Lille, le parc de la Villette à Paris ou le Midelheim à Anvers.

Les valeurs du projet sont la préservation de l'environnement et du patrimoine, l'ouverture et l'accessibilité, la promotion du développement durable, l'innovation, la citoyenneté, la pédagogie, l'économie circulaire, ...

***Droh!me prévoit d'organiser des événements importants dont des rassemblements de masse, comme des concerts en extérieur ou de rallye ou autres, ou des mariages, des manifestations d'entreprises, etc. Cela vous semble t-il compatible, au vu des nuisances engendrées avec la nature, sa préservation et la cohabitation avec les riverains?***

**+**

***300.000 visiteurs par an, cela fait énormément de monde. Quid de la mobilité dans ce lieu déjà terriblement engorgé ?***

**+**

***Combien d'événement par an sont-ils prévus sur le site ? Le bar la Terrasse durant l'été occasionne déjà énormément de nuisances dont les riverains se plaignent beaucoup. Droh!me fera venir nettement plus de monde et durant toute l'année. Comment comptez-vous gérer cela ?***

### **Ce que DROH ! ME prévoit en matière de programmation :**

Répondant au cahier des charges régional de la SAU, le Melting Park développera des activités sur l'ensemble du site dans 5 axes de programmation : nature, culture, détente, sport et éducation.

Cette programmation se traduira en activités destinées aux familles, aux écoles, aux promeneurs en forêts, aux sportifs, aux entreprises, ... Ces activités (extérieures et intérieures) consisteront donc en des expositions, spectacles, conférences, activités sportives, concours golfiques, ballades thématiques, activités scolaires, ... Elles auront lieu dans les bâtiments (Grande Tribune, Petite Tribune, Maison de la Forêt) ou sur le site (anneau, zone sportive, golf, ..).

L'axe culture se concrétisera par des expositions, des spectacles type théâtre Villers-La-Ville, spectacles pour enfants, défilés, nouveau cirque, etc ... totalement intégrés au lieu et à son environnement. Le sport, quant à lui se développera dans la zone sportive dédiée ainsi que sur l'anneau (course, vélo, etc ..) et dans le golf.

En attendant l'ouverture du Melting Park, prévue pour fin 2018-début 2019, l'activité existante sur le site sera progressivement étendue et diversifiée, en s'intégrant dans les valeurs et thèmes du Melting Park.

Ainsi, depuis 2015, DROH ! ME anime le site avec des événements sportifs, culturels, éducatifs, nature et détente. C'est dans cette perspective que le DROH!ME Pop Up Village s'est installé à l'arrière de la Grande Tribune.

Plusieurs activités sont prévues au programme. Profitant de la grande tribune fraîchement rénovée et de sa terrasse panoramique ou de la proximité de la Forêt, différentes activités sportives sont organisées depuis cet été : cours de yoga et de pilates, cours de gym pour sénior, marches nordiques, etc ...

A partir du jeudi 25 août, tous les jeudis midis de 12 à 14h un foodtruck sera installé devant la Grande Tribune. Des tables de piques-niques seront à disposition ainsi que les gradins de la Grande Tribune.

Le dimanche 18 septembre, à l'occasion de la journée sans voiture et du patrimoine, DROH!ME présente le Lazy Sunday, un événement détente et découverte qui s'adresse en particulier aux familles.

Au programme :

- pour les plus sportifs (enfants, adultes ou seniors), au programme : au programme : yoga, gymnastique d'entretien, , marche nordique, course d'orientation, demostepper, initiation au golf...
- Brunch en famille ou entre amis et concert de Jazz
- Lazy Market regroupant des maraîchers bio et créateurs de qualité
- Exposition d'art plastique« Tribune aux artistes ».

Repris au programme de la journée du Patrimoine, la Grande Tribune sera également accessible au grand public : des visites guidées seront organisées.

DROH !ME participera à la journée de la Forêt de Soignes le samedi 8 octobre et proposera une activité de sensibilisation à la forêt pour petits et grands.

A partir d'octobre, un chapiteau temporaire pouvant accueillir des activités type conférences, réceptions, expositions, .... sera réinstallé dans une configuration adaptée à l'évolution du site.

Le site accueillera la seconde édition de la Fête de la Pomme en octobre et un salon du durable au printemps.

Pour rappel, le 28 septembre, DROH!ME répondra aux questions évoquées à propos de la programmation, lors de la séance d'information publique du 21 mars.

### **Ce que DROH ! ME prévoit en matière de nuisances sonores :**

Le site fait la jonction entre un milieu urbain relativement bruyant du fait de la circulation de la chaussée de la Hulpe et un milieu forestier très calme où le chant des oiseaux prédomine. Sur le toit de la Grande Tribune, on entend d'ailleurs autant l'un que l'autre ...

Compte tenu du contexte particulier et de son classement partiel en Natura 2000, le projet propose une exploitation graduelle entre activités plus animées au niveau du village / cours des Paris, vers des activités très calmes au niveau du double anneau par exemple. La répartition des activités et infrastructures dans l'anneau (golf, sport, jeux) en tient compte également.

Différentes législations réglementent les niveaux sonores en fixant les valeurs limites applicables aux installations techniques, à la musique dans les établissements, aux bruits de voisinage et aux bruits des activités sportives et de loisir de plein air. Ces valeurs limites sont notamment liées aux affectations du sol par le PRAS. Ces valeurs, fixent le cadre dans lequel le projet se développe.

En outre, l'étude d'incidences sur l'environnement étudiera les effets estimés du projet sur l'environnement sonore, tenant compte tant de la présence de riverains que des préoccupations relatives à la nature. L'évaluation appropriée des incidences sur Natura 2000 complètera cette analyse.

Par le gradient d'intensité d'exploitation développé dans la programmation, DROH !ME met donc en place une transition entre les différents milieux sonores qui entourent le site. Le projet inclut des zones calmes, majoritairement localisées au sud et développera ses activités les plus animées dans les zones qui sont déjà soumises au bruit urbain. Cette transition a pour but d'assurer une cohabitation harmonieuse des différentes activités projetées et existantes sur le site avec son environnement proche. Les installations d'amplification sonores seront soit dimensionnées dès leur installation (pour les installations fixes) soit utilisées avec une puissance d'émission définie (pour les installations mobiles) respectant chacune la réglementation en la matière.

### **La gestion des nuisances sonores liées aux événements :**

Le site est couvert en grande partie par un périmètre Natura 2000 et est situé à proximité de quartiers d'habitation. Les émissions de bruit doivent donc être contrôlées et s'intégrer au contexte sonore environnant allant du plus bruyant côté chaussée de La Hulpe au moins bruyant vers la Forêt de Soignes.

Le cahier des charges relatif à l'organisation d'activités sur le site prévoira des normes strictes et les événements seront sélectionnés notamment selon ces critères.

Ne pourront ainsi être acceptés des concerts générant de haut niveau sonore. En outre, aujourd'hui, la technologie permet d'offrir un confort auditif tout en maîtrisant les nuisances, et ce via des installations dimensionnées au lieu.

Ainsi, par exemple, plusieurs petits baffles plutôt que l'installation de quelques gros baffles permet une meilleure maîtrise des niveaux sonores. De même, la distribution de casques auditifs au public, en lieu et place d'une installation d'amplification peut être une solution.

Des mesures acoustiques ont déjà été effectuées sur le site, hors événement et pendant des événements. DROH!ME prévoit de poursuivre ces campagnes de mesure en 2016 pour objectiver les niveaux sonores.

L'étude d'incidences sur l'environnement étudiera également les incidences potentielles des activités du Melting Park en matière de nuisances sonores.

Le placement de sonomètre pourra, si nécessaire, être mis en place en fonction des activités et des risques.

### **Les aménagements prévus en matière de mobilité et d'accessibilité au site par DROH ! ME :**

L'entrée principale est ré-ouverte aux piétons. Les sentiers menant en forêt sont canalisés.

Le projet prévoit 136 places de vélos répartis en 8 endroits sur le site. Les cyclistes sont peuvent accéder au site et le traverser.

Le projet prévoit également 519 places de stationnement, dont 401 dans le grand parking. Cette capacité permet d'accueillir les voitures attendues en situation classique. Les accès au site existants sont maintenus.

DROH !ME élabore actuellement un plan de mobilité favorisant les modes de déplacement doux, les transports en commun et le co-voiturage, visant à gérer l'accessibilité au site en toute circonstance et à limiter l'impact sur les environs (congestion, stationnement en voirie). Un responsable mobilité sera chargé de monitorer l'accessibilité, d'anticiper les situations et de prendre toutes mesures nécessaires en cas d'affluence.).

Par ailleurs, DROH!ME a commandité à un bureau d'étude spécialisé, un plan de mobilité, lequel est en voie de finalisation. Ces recommandations seront examinées pendant l'étude d'incidences sur l'environnement.

Des comptages ont déjà été réalisés sur la chaussée de la Hulpe par Bruxelles Mobilité. Ces données seront complétées par des comptages pendant l'étude d'incidences sur l'environnement pour avoir une vue complète des flux et ainsi évaluer l'impact du projet sur la situation existante.

Les mesures de gestion en matière de mobilité devront être coordonnées et mises en œuvre par DROH !ME et les différentes autorités publiques concernées : la Région (Bruxelles Mobilité), les 3 communes (Uccle, Watermael-Boitsfort, Bruxelles-Ville), la STIB, la SNCB, ... DROH !ME est déjà en discussion avec ces autorités.

Bruxelles Mobilité prévoit d'aménager un itinéraire cycliste régional reliant Uccle à Watermael-Boitsfort qui desservira le site. Cet itinéraire traversera le site.

En plus des lignes 41 et 25 à proximité du site, la STIB peut adapter la fréquence des trams 94 en fonction des besoins. Des mesures sont également envisageables lors d'activités sur le site (billet conjoint, navette,...). Une ligne de bus supplémentaire (le 42) est également à l'étude dans le nouveau plan bus et desservira le site. Le site est desservi par deux lignes de trains différentes et deux gares SNCB, à proximité directe qui vont bénéficier de la mise en œuvre du plan RER.

Des contacts sont pris avec Villo, Cambio et Zen car pour implanter des stations sur le site, qui profiteraient également au quartier.